

Avis administratifs

7229975201 - AA

Commune de CROISSY-SUR-SEINE

RAPPEL de l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision du règlement local de publicité de la commune de Croissy-sur-Seine.

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n°AP-URB-2020-097 en date du 16 juillet 2020, M. le maire de la commune de Croissy-sur-Seine a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Croissy-sur-Seine.

Cette enquête publique se déroulera au siège de la commune, à l'Hôtel de Ville situé 8, avenue de Verdun à Croissy-sur-Seine pendant une durée de 18 jours consécutifs du mardi 15 septembre 2020 à 8 h 30 au vendredi 2 octobre 2020 à 12 h 00.

Elle concerne le Règlement Local de Publicité, document de planification qui permet d'adapter la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, enseignes et enseignes) aux spécificités du territoire communal en adoptant des dispositions plus restrictives que ce dernier.

Afin de conduire l'enquête publique, le président du Tribunal Administratif de Versailles a désigné Mme Muriel BESSEYRE en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique est consultable :
- en version informatique sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante : <https://www.croissy.com> ;

- en version papier, sur rendez-vous, au siège de la commune de Croissy-sur-Seine, à l'accueil du Service urbanisme et développement durable de la Mairie de Croissy-sur-Seine, 8, avenue de Verdun, 78290 Croissy-sur-Seine :

- le lundi de 13 h 30 à 17 h 00 ;
- le mardi de 8 h 30 à 12 h 00 ;
- le mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 ;
- le jeudi de 13 h 30 à 17 h 00 ;
- le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00.

Toute information peut être demandée auprès du Service de l'urbanisme et du développement durable de l'Hôtel de Ville de Croissy-sur-Seine ainsi qu'au numéro de téléphone suivant : 01 30 09 31 57.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences qu'il tiendra à l'Hôtel de Ville de Croissy-sur-Seine aux jours et heures suivants :

- le mardi 15 septembre 2020 de 8 h 30 à 12 h 00 ;
- le vendredi 2 octobre 2020 de 8 h 30 à 12 h 00 ;

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé sécurisé accessible via le site internet de la commune de Croissy-sur-Seine (<https://www.croissy.com>) accessible en continu ;
- sur les registres papiers d'enquête publique établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à sa disposition, sur rendez-vous, à l'accueil du Service urbanisme et développement durable de la Mairie de Croissy-sur-Seine, 8, avenue de Verdun, 78290 Croissy-sur-Seine :
- le lundi de 13 h 30 à 17 h 00 ;
- le mardi de 8 h 30 à 12 h 00 ;
- le mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 ;
- le jeudi de 13 h 30 à 17 h 00 ;
- le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00.

- par voie postale en adressant un courrier à M. le commissaire enquêteur au siège de l'enquête à : Hôtel de Ville de Croissy-sur-Seine, 8, avenue de Verdun, 78290 Croissy-sur-Seine.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à M. le Maire de la commune de Croissy-sur-Seine dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public, sur rendez-vous, en mairie de Croissy-sur-Seine, aux heures et jours d'ouverture habituels et sur le site internet de la commune (<https://www.croissy.com>) pendant un an.

Le projet de révision du RLP, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur - sous réserve que l'économie générale du RLP ne soit pas remise en cause - est soumis pour approbation au conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés.

Le RLP, une fois approuvé, sera annexé au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Croissy-sur-Seine.

7232390501 - AA

Préfecture des YVELINES Direction de la Réglementation et des Elections Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Communes de CARRIÈRES-SOUS-POISSY et de TRIEL-SUR-SEINE

Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et au parcellaire du projet de création d'une aire de grand passage

ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et au parcellaire du projet de création d'une aire de grand passage sur le territoire des communes de Carrières-sous-Poissy et de Triel-sur-Seine.

Durée de l'enquête : 30 jours, du 24 septembre à 8 h 30 au 23 octobre à 17 h 30.
Commissaire enquêteur : M. Michel RIOU, chef de projets industriels à la retraite.
Lieux de l'enquête : le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public dans les mairies de Carrières-sous-Poissy et de Triel-sur-Seine aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations sur l'utilité publique de l'opération ou sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans les mairies de Carrières-sous-Poissy et de Triel-sur-Seine aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie de Triel-sur-Seine afin d'être annexés au registre.

Le public pourra également faire parvenir ses observations, propositions et contre-propositions du jeudi 24 septembre 2020 à 8 h 30 au vendredi 23 octobre 2020 à 17 h 30 sur l'adresse électronique dédiée à l'enquête : pref-dre-airegrandpassage@yvelines.gouv.fr

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaitent dans les locaux des mairies concernées, aux jours et heures suivants :

- Mairie de Carrières-sous-Poissy :
 - mercredi 30 septembre 2020 de 16 h 00 à 19 h 00,
 - samedi 17 octobre de 9 h 00 à 12 h 00.
- Mairie de Triel-sur-Seine :
 - jeudi 24 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00,
 - samedi 10 octobre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des rapports et des conclusions du commissaire enquêteur, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines, à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye et dans les mairies de Carrières-sous-Poissy et de Triel-sur-Seine aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, ainsi que sur le site internet de la préfecture : <http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement>.

7233124601 - AA

Mairie du Port-Marly

Enquête publique relative à la révision du RLP

1er avis ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 20200909 en date du 9 septembre 2020, M. le Maire de la Ville du Port-Marly, responsable du projet, a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique sur la révision des dispositions du Règlement Local de Publicité.

A cet effet, M. Jean-Yves LAFFONT a été désigné par M. le Vice-Président du Tribunal administratif en tant que commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie du Port-Marly :

- le vendredi 2 octobre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le samedi 17 octobre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le mercredi 4 novembre 2020 de 14 h 00 à 17 h 00.

L'enquête publique se déroulera du 2 octobre 2020 à 9 h 00 au 4 novembre 2020 à 17 h 00 à la mairie du Port-Marly.

Le dossier d'enquête publique sera consultable à la mairie du Port-Marly ainsi que sur le site internet de la ville : www.port-marly.fr.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier de Règlement Local de Publicité et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie du Port-Marly ou par voie électronique sur le courriel : urbanisme@port-marly.fr

Son rapport et ses conclusions seront transmis à M. le maire du Port-Marly dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public à la mairie du Port-Marly et sur le site internet de la collectivité pendant une durée d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure et au vu des conclusions émises par le commissaire enquêteur, la collectivité organisatrice sera amenée à se prononcer par délibération sur la révision du Règlement Local de Publicité.

Vie de sociétés

7233109201 - VS



JURI-LAWYERS CONSULTANTS

Société d'Avocats Interbarreaux
52, rue du Docteur-Courret
47200 MARMANDE
05 53 76 06 06

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 3 septembre 2020 des associés de la SCI J.C. 78, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 6, rue Bougainville, 78990 Élanecourt immatriculée sous le n° 830 463 998 RCS Versailles a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Antoine MORTIER, demeurant 29, chemin des Mélézes - 1197 Prangins (Suisse), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 46, avenue des Frères-Lumière 78190 Trappes. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Versailles, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

7233225601 - VS

HIBISCUS DÉVELOPPEMENT

SARL au capital de 21 600 euros
Allée Saint-Michel
78430 LOUVECIENNES
RCS Versailles 498 599 455
SIRET : 498 599 455 00017

DISSOLUTION

L'AGE des actionnaires a décidé le 21 mai 2019 :
- la dissolution anticipée de la société pour cause de retrait des clients suite au COVID,
- la nomination comme liquidateur de M. Daniel GODARD,
- de fixer le siège de la liquidation au siège actuel.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au greffe du Tribunal de commerce et des sociétés de Versailles.

Pour avis

7233111201 - VS



JURI-LAWYERS CONSULTANTS

Société d'Avocats Interbarreaux
52, rue du Docteur-Courret
47200 MARMANDE
05 53 76 06 06

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 3 septembre 2020, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SCI NEPTUNE 2003 au capital de 1 500 euros dont le siège social est situé 6, rue Bougainville 78990 Élanecourt immatriculée sous le numéro 450 352 273 RCS Versailles, a décidé de transférer le siège social au 46, avenue des Frères-Lumière 78190 Trappes à compter du 1er septembre 2020, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de Versailles.

7233009801 - VS

Dénomination : LES DÉLICES DU POTAGER SAS

Forme : SAS
Capital social : 1 500 euros
Siège social : 7, rue des 4 Fermes 78810 DAVRON
827 833 401 RCS greffe du Tribunal de commerce de Versailles

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er septembre 2020, les actionnaires ont décidé, à compter du 8 septembre 2020, de transférer le siège social à ZA la Briquetterie RD 307, 78810 Feucherolles.

Mention sera portée au RCS de Versailles.

7231014901 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 29 juillet 2020 il a été constituée une société :
Dénomination : M. ELEC
Forme juridique : SARL
Siège social : 10, rue des Pléiades 78130 Les Mureaux.
Objet : installation électrique, réseaux de télécommunication, informatique et rénovation.
Capital social : 2 000 euros.
Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Versailles.
Gérance : M. ABBAS Malik demeurant 10, rue des Pléiades 78130 Les Mureaux.
Immatriculation au RCS de Versailles.

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2019 soit 5,14 € ht la ligne

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Vie de sociétés

7233277601 - VS

AX-PHARMA

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 euros
Siège social : 11, rue Tronchet 75008 PARIS
882 236 334 RCS de Paris

MODIFICATIONS

Aux termes de ses décisions en date du 31 juillet 2020, le Président de la société AX-PHARM SAS a décidé de changer de dénomination sociale et de transférer le siège social, et a modifié les articles 2 et 3 des statuts en conséquence.

En conséquence, les mentions suivantes ont été modifiées :

Dénomination sociale :
Ancienne mention : AX-PHARM
Nouvelle mention : AX-PHARMA
Siège social
Ancienne mention : 11, rue Tronchet 75008 Paris.

Nouvelle mention : 1-3, avenue Jean-Jaurès 78000 Versailles.

En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 882 236 334 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Versailles désormais compétent.

RCS de Versailles

Pour avis
Le Président

7233117601 - VS



JURI-LAWYERS CONSULTANTS

Société d'Avocats Interbarreaux
52, rue du Docteur-Courret
47200 MARMANDE
05 53 76 06 06

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 3 septembre 2020, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SCI ÉLANCOURT au capital de 4 000 euros dont le siège social est situé 6, rue Bougainville 78990 Élanecourt immatriculée au RCS de Versailles sous le n° 804 591 824 a décidé de transférer le siège social au 46, avenue des Frères-Lumière 78190 Trappes à compter du 1er septembre 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de Versailles.

7233222101 - VS

AX-IT

Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros
Siège social : 1-3, avenue Jean-Jaurès 78000 VERSAILLES
882 236 185 RCS de Paris

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de ses décisions en date du 31 juillet 2020, le président de la société AX-IT SAS a décidé de transférer le siège social et a modifié l'article 3 des statuts en conséquence.

En conséquence, la mention suivante a été modifiée :

Siège social
Ancienne mention : 11, rue Tronchet, 75008 Paris.

Nouvelle mention : 1-3, avenue Jean-Jaurès, 78000 Versailles.

En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 882 236 185 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Versailles désormais compétent.

RCS de Versailles.

Pour avis,
Le Président

7233169301 - VS

DIVIMAJA IMMO

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 13, rue de la Mairie 78450 CHAVENAY

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée en date à Chavenay du 7 septembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société civile immobilière.

Dénomination sociale :

DIVIMAJA IMMO.

Siège social : 13, rue de la Mairie 78450 Chavenay.

Objet social : l'acquisition de tous terrains, immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles, bâtis ou non, qu'elle détient ou dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement. La réalisation au sein des immeubles qu'elle détient de tous types de travaux, et notamment de travaux d'agencement, en vue de leur exploitation, telle que définie ci-dessus.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : DIVIMAJA, société à responsabilité limitée à associé unique au capital social de 463 399 euros, ayant son siège social 13, rue de la Mairie 78450 Chavenay, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 789 418 605, représentée par sa gérante, Ariane WA-CHE.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas - agrément des associés représentant au moins les deux-tiers des parts sociales.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Versailles.

Pour avis

7233119801 - VS

Dénomination :

TANIT SERVICES

Forme : SASU société en liquidation
Capital social : 5 000 euros
Siège social :

56, Ave Général-de-Gaulle
78600 MAISONS-LAFFITTE
511 601 643 RCS greffe du Tribunal de commerce de Versailles

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 9 septembre 2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 9 septembre 2020. M. Laurent BOUDIC, demeurant 56, avenue Général-de-Gaulle 78600 Maisons-Laffitte a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse ou doit être envoyée la correspondance.

Le mandat des commissaires aux comptes ne se poursuit pas.

Laurent BOUDIC

7233204701 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, suivant acte SSP du 8 septembre 2020, de la SAS "C3IT" au capital de 1 000 euros, sise 25, rue du Gros-Cailhou 78340 Les Clayes-sous-Bois, ayant pour objet toutes prestations de services informatiques, et la vente de solutions informatiques. Présidente : SAS L2M INVEST sise 5, rue des Gobelins 78450 Villepreux, RCS Versailles 879 216 448. Directrice Générale : Mme Séverine LAUGIER-MALYNOVYTCH demeurant 5, rue des Gobelins 78450 Villepreux. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Cessions d'actions aux tiers soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Immatriculation au RCS de Versailles.